



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 22	
Votants	: 29	
Convocation et affichage	: 22/09/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-342 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FNAC

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Annonay Rhône Agglo est porteuse d'un projet culturel de territoire dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture à un large public.

La saison En Scènes propose une série de spectacles éclectiques aux formes artistiques classiques et contemporaines, qui s'inscrit dans la volonté politique de faire de ce territoire un bassin de vie attractif et rayonnant.

Afin de faciliter l'accès aux spectacles de la programmation En Scènes, la FNAC souhaite proposer un service de billetterie.

Les objectifs du partenariat établi entre la FNAC et Annonay Rhône Agglo sont les suivants :

- apporter un point de vente supplémentaire d'achat de billets pour les spectacles de la programmation En Scènes, avec une amplitude horaire plus conséquente,
- renforcer la visibilité de la FNAC comme acteur culturel du territoire.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de collaboration et de partenariat entre les deux parties, ainsi que leurs engagements respectifs.

VU la délibération N°CC2020-168 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation au bureau

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au partenariat entre la FNAC et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35455-AR-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET